





Ce produit permet de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables indiquées sur l'étiquette dans les cultures suivantes : carotte, pomme de terre, panais, asperce et brise-vent.

EN SUSPENSION LIQUIDE AGRICOLE LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'USAGE CONTENU NET: 10 L

N° D'HOMOLOGATION 16279 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Linuron 0.48 kg/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0145 % à titre d'agent de conservation.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau. Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tessenderlo Kerley Inc. 2910 N. 44th Street Suite 100 Phoenix, Arizona 85018 USA Phone: (602) 889-8397

PREMIER SOINS

INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer Poeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÉTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'etiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non respect de règles suivantes:

Ne pas appliquer le produit (sauf tel que recommandé pour la culture en question) ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes à protéger ni dans leur voisinage, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit peut atteindre leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, dans les entrées, sur les courts de tennis ou autres endroits analogues. Éviter que la solution de pulvérisation atteigne les plantes utiles. Ne pas contaminer l'eau. Éviter tout contact avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences. Afin de prévenir toute contamination, entrenoser ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Aussitôt après l'usage, nettoyer l'outillage de traitement pour en éliminer toute trace de l'herbicide LOROX^{MO} L. Rincer réservoir, pompe, boyaux et rampe en changeant d'eau plusieurs fois après avoir enlevé les buses et tamis (que l'on doit nettoyer à part).

Date de révocation des utilisations révoquées faisant l'obiet d'un abandon graduel prolongé

Cultures		Date de la dernière utilisation	
Cerise de Virginie (plants semés à l'automne), céleri, lupin blanc doux	aneth, coriandre, carvi,	5 novembre 2024	

PRÉCAUTIONS :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- · Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
- · Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les veux et les vêtements.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des sites récréatifs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réplaces du pulvérisateur.
- Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter une combinaison en coton par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant l'application. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application en cabine fermée.
- Des systèmes fermés sont requis pour le mélange et le chargement. Un système fermé permet de retirer un pesticide de son contenant original
 et de rincer, mélanger, diluer et transférer le produit avec des boyaux, des tuyaux et des raccords suffisamment étanches pour prévenir toute
 exposition au pesticide ou à la solution de rinçage. Aucun rinçage n'est requis si le pesticide est utilisé sans être dilué.
- Durant l'application, utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (par exemple, dispositif de filtration des poussières et des embruns ou dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche tout contact entre ce dernier et les pesticides à l'extérieur de la cabine.
- Limiter à [77 kg p.a.] la quantité de produit manipulée par jour par personne lors du mélange, du chargement et de l'application par rampe de pulvérisation. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs iours, ou nécessiter fulsieurs préposés à l'application.
- NE PAS entrer ou laisser entrer les travailleurs dans les sites traités pendant le délai de sécurité (DS), selon les tableaux suivants.

Délais de sécurité pour les utilisations dont l'homologation est maintenue (carotte, panais, pomme de terre, asperge, brise-vent)

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité et/ou délai d'attente avant la récolte
Pomme de terre	Toutes les activités	4 jours
Asperge	Toutes les activités	4 jours
Carotte	Dépistage	8 jours
	Toutes les autres activités	2 jours
	Récolte	60 jours
Panais	Dépistage	9 jours
	Toutes les autres activités	2 jours
Brise-vent	Toutes les activités	6 jours

Délais de sécurité provisoires pour les utilisations faisant l'objet d'un abandon graduel prolongé (cerise de Virginie, aneth, coriandre, carvi, céleri. Jupin blanc doux)

Crop	Crop/Stage	REI
Céleri	Postlevée	Dépistage : 7 jours Toutes les autres activités : 4 jours
	Prélevée seulement	2 jours
Aneth	Postlevée seulement	Dépistage : 9 jours Toutes les autres activités : 2 jours
	Prélevée et postlevée	Prélevée : 12 heures Dépistage : 7 jours Toutes les autres activités : 1 jour
Coriandre et carvi	Postlevée	Dépistage : 6 jours Toutes les autres activités : 12 heures
Lupin blanc doux	Prélevée	3 jours
Cerise de Virginie (plants semés à l'automne)	Avant la levée des plantules	4 jours

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIER SOINS

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le

traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti- poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Toxiques pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, par exemple les haises et les boisés.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non respect de règles suivantes:

Ne pas appliquer le produit (sauf tel que recommandé pour la culture en question) ni vider ou rincer l'outillage sur les arbres ou autres plantes à protéger ni dans leur voisinage, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit peut atteindre leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, dans les entrées, sur les courts de tennis ou autres endroits analogues. Éviter que la solution de pulvérisation atteigne les plantes utiles. Ne pas contaminer l'eau. Éviter tout contact avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

Aussitôt après l'usage, nettoyer l'outillage de traitement pour en éliminer toute trace de l'herbicide LOROX^{MD} L. Rincer réservoir, pompe, boyaux et rampe en changeant d'eau plusieurs fois après avoir enlevé les buses et tamis (que l'on doit nettoyer à part).

MODE D'EMPLOI

Appliquer l'herbicide LOROX™ L uniquement selon les recommandations figurant sur cette étiquette.

L'herbicide LOROX^{MD} L est un herbicide en suspension liquide qui doit être mélangé à de l'eau et appliqué en pulvérisation pour une suppression sélective des mauvaises herbes. Il ne corrode pas l'outillage; il est non volatil et ininflammable.

L'herbicide LOROX^{MD} L supprime de facon sélective les mauvaises herbes annuelles telles que :

Graminees	Mauvaises herbes a larges feuilles		
Digitaire	Céraiste vulgaire	Bourse-à-pasteur	
Sétaire verte	Chénopode	Renouée persicaire	
Sétaire glauque	Renouée des oiseaux	Tabouret des champs	
Radis sauvage	Chou-gras	Laiteron potager	
Pied-de-coq	Amarante à racine rouge	Renouée liseron	
	Pourpier	Vélar fausee giroflée	
	Petite herbe à poux	Abutilon 1	
40			

¹Suppression partielle

NOTE:

L'herbicide LOROXMD L ne supprime pas les mauvaises herbes vivaces bien établies.

L'herbicide LOROX[™] L ne supprime pas les mauvaises herbes ci-dessus qui sont résistantes à la triazine. L'herbicide LOROX[™] L ne supprime pas l'amarante de Powell (*Amaranthus powellin*).

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contes les organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne.

Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur pour emprises ou d'un équipement portatif.

70NES TAMPONS

L'utilisation de pulvérisateurs dotés de capots ou d'un écran protecteur qui permettent de prévenir tout contact entre la pulvérisation et les cultures, les fruits et les feuilles ne nécessite aucune zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe et la lisière de l'habitat terrestre sensible (par exemple, prairie, forêt, brise-vent, boisé, haie, zone riveraine, zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (par exemple, lac, rivère, bourbier, étano, cuyette des Prairies, marais, ruisseau, réservoir, marécape à te de l'habitat estuarien ou marin les plus proches dans la direction du vent.

Zones tampons pour les utilisations dont l'homologation est maintenue (carotte, panais, pomme de terre, asperge, brise-vent)

		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
Méthode d'application	Culture	habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		habitats terrestres
		<1m	>1m	<1m	>1m	1611691169
	Pommes de terre, brise-vent	5	1	1	1	4
Pulvérisateur agricole	Carotte, panais	4	1	1	1	3
	Asperge	5	1	1	1	3

Zones tampons pour les utilisations faisant l'objet d'un abandon graduel prolongé (cerise de Virginie, aneth, coriandre, carvi, céleri et lupin blanc doux)

		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :				
Méthode d'application	Culture	habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		habitats terrestres
		<1m	>1m	<1m	>1m	terrestres
	Céleri, cerise de Virginie	5	1	1	1	3
Pulvérisateur agricole	Coriandre et carvi	3	1	1	1	2
agricoic	Lupin blanc doux, aneth	4	1	1	1	3

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros des calibres indiciués pour les produits utilisés dans le mélange selon les catécories de l'ASAE.

Les zones tampons pour la pulvérisation de ce produit peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX UTILISATION EN PRÉÉMERGENCE

(carottes et pommes de terre)

Le sol doit être bien préparé et exempt de débris et de mottes. Semer à la profondeur voulue sur un lit de semence plat ou soulevé pour que la récolte ne soit pas endommagée. Le traitement supprime les plantules de mauvaises herbes annuelles. On obtient les meilleurs résultats lorsque le sol est suffisamment humide et qu'il y a assez d'humidité sous forme de pluie ou d'irrigation (habituellement de 3 à 5 cm) pendant les 7 à 10 jours qui suivent le traitement pour que le produit atteigne les raciness des mauvaises herbes en germination. Si l'humidité est insuffisante pour activer le produit ou si le sol devient encroûté avant la levée de la culture, il faut faire un binage rotatif peu profond (2 à 4 cm) après la levée de la récolte, mais avant que les mauvaises herbes s'établissent. Sinon, éviter de cultiver ou de déranger le terrain traité. Ne pas recouvrir de terre la bande traitée lorsqu'on cultive entre les rangs.

NOTE: Si l'application est suivie de pluies très fortes, il peut enrésulter de graves dommages pour les carottes et les pommes de terre.

UTILISATION EN POSTÉMERGENCE

(carottes et brise-vent)

Les mauvaises herbes annuelles en pleine croissance et les plantules des mauvaises herbes en germination sont supprimées au contact. Lorsque l'on recommande d'ajouter un agent tensio-actif au mélange à pulvériser, le diluer dans 10 parties d'eau et l'ajouter comme dernier ingrédient dans le réservoir pressure plein.

DOSES À UTILISER ET RESTRICTIONS QUANT AU TYPE DE SOL :

Toutes les doses indiquées s'appliquent à un traitement général. Pour une application en bandes, les diminuer proportionnellement. Par exemple, pour une bande 30 cm sur 90 cm de rang, utiliser 1/3 de la dose pour traitement général. Lorsque des doses limites sont indiquées, utiliser la dose inférieure pour les sols légers (pauvres en argile ou en matière organique) et la dose pau les évée pour les sols lourds. NE PAS UTILISER SUL ES SOLS SABLEUX OU DE NATURE GROSSIÈRE. ET À FAIBLE TENEUR EN MATIÈRE ORGANIQUE. AU RISQUE D'ENDOMMAGER LA CULTURE.

Outillage :

Utiliser en pulvérisateur à rampe fixe bien calibré pour assurer un débit constant. L'ouverture des tamis doit être de 50 mailles ou moins. Agiter par voie mécanique ou hydraulique. Si l'on emploie une conduite de dérivation ou de retour, cette dernière doit aller jusqu'au fond du réservoir pour réduire la formation de mousse.

Réensemencement :

On peut réensemencer les mêmes cultures de carotte, de panais ou de pomme de terre dans des champs qui ont été traités avec l'herbicide LOROX L si l'ensemencement initial n'a pas produit une récolte sur pied. Ne pas traiter à nouveau le champ par une deuxième application au cours de la même année. Bien travailler le soi avant de semer de nouveau. À l'exception d'une récolte sur pied ratée telle que décrite précédemment, ne pas semer de carottes, de panais et de pommes de terre dans les 12 mois suivant l'application d'herbicide LOROX L. Ne pas semer d'autres cultures sur les parties traitées dans les 4 mois suivant l'application (ou tel que prescrit) pour ne pas endommager les cultures.

ATTENTION:

Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles à ce moment pour appuver un tel usage.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide LOROX^{MD} L, herbicide du groupe 7. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide LOROX^{MD} L et à d'autres herbicides du groupe 7. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode

d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de cestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide LOROX^{MO} L ou les herbicides du même groupe 7 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuye contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précises, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaller des cas possible de résistance, s'adresser à Tessenderlo Kerley au 1-800-525-2803.

USAGE SÉLECTIE SUR LES RÉCOLTES

ASPERGES

Jeunes pousses (Quest du Canada seulement):

Pour supprimer les mauvaises herbes les plus répandues dans les jeunes pousses d'asperges, faire une application de l'herbicide LOROX⁶⁰ L à raison de 2,08 à 3,40 L/ha plus l'herbicide liquide GRAMOXONE* (200 g/L) à 2,5 L/ha. Ce mélange en réservoir doit être appliqué en prélevée sur les jeunes plants d'asperges au cours de la première saison (application en période de dormance), dans l'Ouest du Canada seulement.

POMMES DE TERRE

Application en préémergence :

Faire un seul traitement général avec l'herbicide LOROX^{NO} L à raison de 2,25 - 3,7 L par hectare (voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au sol") après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée de la culture. Utiliser une quantité d'eau suffisante (300 L par ha) pour que l'application soit uniforme. Si le hersage ou le buttage des lits est nécessaire, appliquer le produit après cette opération. En outre, l'appliquer avant que les graminées atteignent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles atteignent 15 cm de hauteur. Ne pas l'appliquer après la levée des pommes de terre. Utiliser les dosses élevées de l'herbicide LOROX^{NO} L pour supprimer les graminées.

POMMES DE TERRE (Est du Canada seulement)

L'HERBICIDE LOROX™ L plus DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*

Pour les pommes de terre, il est recommandé de faire un traitement avec l'herbicide LOROX^{wo} L et DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*. Ces produits, utilisés en pré-émergence, peuvent être mélangés en réservoir ou appliqués séparément pour supprimer une grande variété de mauvaises herbes à feuilles et de graminées annuelles dont la morelle d'Amérique. Le souchet est supprimé par l'application de ces produits séparément.

Dosage:

Pour tous les traitements, appliquer 1,9 - 2.3 L/ha de l'herbicide LOROX^{MD} L et 1,25 à 1,75 L/ha de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*.

En préémergence :

Appliquer les deux produits mélangés en réservoir dans 70 à 135 L d'eau par hectare.

Applications séparées :

Appliquer DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* avant la plantation, puis l'herbicide LOROX^{MD} L en pré-émergence.

Appliquer en bandes ou en traitement général avant la levée de la culture et des mauvaises herbes. Suivre rigoureusement les instructions de l'étiquette de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* IL MAGNUM*.

NOTE: Ne pas utiliser le mélange en réservoir l'herbicide LOROX^{NO} L et DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* sur des pommes de terre de type Superior. Ne pas utiliser DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM* sur du fumier, un sol tourbeux ou riche en matière organique ni sur un sol sableux ou grossier, pauvre en matière organique. Ne pas incorporer au sol le mélange en réservoir de l'herbicide LOROX^{MO} L et de DUAL* MAGNUM* ou DUAL* II MAGNUM*. Ne pas utiliser sur un sol craquelé ou si les pommes de terre sont sorties de terre.

ASPERGES

Application de préémergence :

Faire un seul traitement avec l'herbicide LOROX^{MO} L à raison de 3,4 L/ha immédiatement après le premier labourage avec un cultivateur à disque, avant que les asperges soient sorties de terre. Utiliser une quantité d'eau suffisante (300 L/ha) pour que le traitement soit uniforme.

Répéter le traitement, au besoin, après la dernière coupe.

CAROTTES

Application en préémergence :

Faire une seule application à raison de 1,1 à 2,25 L de l'herbicide LOROX¹⁰ L dans 225 à 335 L d'eau par ha de terre traitée. Appliquer en bandes ou en traitement général après la plantation (à au moins 1 cm de profondeur), mais avant la levée des carottes. Voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au sol".

NOTE: L'application de la dose maximale en préémergence peut endommager la culture.

Application en postémergence :

Si les carottes n'ont PAS été traitées en préémergence, faire une seule application de l'herbicide LOROX^{MD} L en pulvérisation non dirigée lorsqu'elles ont deux feuilles complètes ou plus (8 à 15 cm de hauteur). Utiliser 2,25L dans 225 à 335 L d'eau par hectare de terre traitée. Utiliser cette dose lorsque les mauvaises herbes ne sont encore que des plantules et lorsqu'elles sont bien établies. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles atteignent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles atteignent 15 cm de hauteur.

Pulvériser le produit à une pression de 175-275 kPa; ne pas utiliser une pression supérieure à 275 kPa au risque d'endommager la culture. Ne pas appliquer l'herbicide LOROX^MD L mélangé en reservoir avec une huile herbicide ou avec un agent tensio-actif, ni lorsque la température est supérieure à 32°C au risque d'endommager la culture.

Traitement combiné de préémergence et de postémergence :

Appliquer l'herbicide LOROXIIID Le n préémergence à raison de 1,1 à 2,25 L par hectare, puis faire une deuxième application à raison de 2,25 à 4,5 L par hectare à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

NOTE : Si l'application est suivie de fortes pluies, il peut en résulter de graves dommages pour la culture.

PANAIS (ensemencer à au moins 1,3 cm de profondeur) :

Application en prélevée: Appliquer l'herbicide LOROX^{III} L en traitement en bandes ou à la vole après l'ensemencement à raison de 1,3 à 1,9 L/ha sur lès sols limoneux ou argilleux à faible teneur en matière organique. Appliquer 1,9 à 2,5 L/ha sur la terre noire et les sols argilleux ayant un niveau moven de matière organique.

Application en postlevée: Appliquer l'herbicide LOROX^{MD} L à raison de 1,9 à 2,5 L/ha lorsque la culture a atteint deux feuilles complètes ou plus. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes sont encore que des plantules et les doses les plus élevées lorsqu'elles sont bien établies. Utiliser l'herbicide LOROX^{MD} L dans un volume de 220 à 440 L d'eau par hectare. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles dépassent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles dépassent 15 cm de hauteur. Pendant le temps chaud et sec, appliquer le produit durant les heures où il fait frais afin d'éviter d'endommager la culture.

La pression des buses ne doit pas dépasser le 275 kPa (40 lb/pc) au risque d'endommager la culture.

L'Herbicide Lorox^{MD} L peut-être appliquer après les traitements d'huile de carotte en respectant au moins un jour d'intervalle entre les traitements. L'huile de carotte peut-être appliquée après L'herbicide Lorox^{MD} L en respectant une INTERVALLE DE DEUX SEMAINES. Un intervalle plus court risqué d'endommager la culture. NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR L'HERBICIDE LOROX^{MD} L AVEC UNE HUILE HERBICIDE OU AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF.

Traitement combiné de préémergence et de postémergence :

Appliquer l'herbicide LOROX[™] Le n préémergence à raison de 1,25 L par hectare, puis faire une deuxième application à raison de 1,9 L par hectare maximum à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. NE PAS effectuer plus de deux applications et NE PAS appliquer plus que les doses recommandées.

Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte.

CÉLERI:

Application en postlevée: Appliquer 1,9 – 3,5 L/ha aux transplants au moment ou les pousses nouvelles commencent. Un jaunissement temporaire pourrait survenir. Voir le paragraphe intitulé "Restrictions quant au sol".

LUPINS BLANCS DOUX

Appliquer l'herbicide LOROX^{MD} L à raison de 2,1 à 3,1 L par hectare en traitement à la volée après la plantation (à au moins 5 cm de profondeur), mais avant la levée des lupins. Utiliser la dose minimale sur les sols de couleur claire dont la teneur en matière organique est inférieure à 2%.

Ne pas pulvériser le produit après la levée des lupins. Voir la section intitulée "Usage sélectif sur les récoltes" pour de plus amples renseignements sur l'utilisation en préémergence, les restrictions quant au sol et le réensemencement. Ne pas récolter les lupins pendant les 80 jours suivant le traitement.

CERISES DE VIRGINIE (semis d'automne)

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles et les graminées annuelles, appliquer 3,5 L de l'herbicide LOROX^{MD} L par hectare dans 215 L d'eau par hectare. Appliquer le produit en automne, après l'ensemencement.

BRISE-VENT DANS L'OUEST DU CANADA

(Caragan, frêne vert, orme de Sibérie, orme d'Amérique, érable negundo, peuplier, saule, épinette blanche, épinette du Colorado et pin sylvestre)
Faire un seul traitement de 4,5 L de l'herbicide LOROX™ L par hectare. Appliquer seulement en pulvérisation dirigée sous les arbres et arbustes plantés
depuis au moins un an, avant que les mauvaises herbes atteignent 10 cm de hauteur et avant l'éclosion des bourgeons au printemps.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que La Compagnie Tessenderlo Kerley Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour des usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La Compagnie Tessenderlo Kerley Inc. elle-même ne formule aucune allégation ni rôfre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur la (les) culture(s) énumérées. En fait de quoi, l'utilisateur assume tout les risques relatifs à l'efficacité du produit et il accepte de dégager La Compagnie Tessenderlo Kerley Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

CORIANDRE et CARVI:

POSTÉMERGENCE : Appliquer 1,25 – 1,66 L/ha pour la suppression de la moutarde des champs. Faire une seule application par année. Appliquer au coriandre et carvi au stade de 2 à 4 feuilles; appliquer sur la moutarde des champs du stade du cotylédon à celui de la quatrième feuille.

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 100 L d'eau/ha. Ne pas appliquer le produit à moins de 60 jours de la récolte.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour des instructions supplémentaires, restrictions quant au sol et/ou pour des précautions reliées à l'application de ce produit.

L'ANETH (ensemencer à au moins 1,3 cm de profondeur) :

Application en prélevée : Appliquer l'herbicide LOROX L en traitement en bandes ou à la volée après l'ensemencement à raison de 1,3 à 1,9 L/ha sur les sols limoneux ou argileux à faible teneur en matière organique. Appliquer 1,9 à 2,5 L/ha sur la terre noire et les sols argileux ayant un niveau moyen de matière organique.

Application en postlevée: Appliquer l'herbicide LOROX L à raison de 1,9 à 2,5 L/ha lorsque la culture a atteint deux feuilles complètes ou plus. Utiliser les doses inférieures lorsque les mauvaises herbes sont encore que des plantules et les doses les plus élevées lorsqu'elles sont bien établies. Utiliser l'herbicide LOROX L dans un volume de 220 à 440 L d'eau par hectare. Appliquer le produit avant que les graminées annuelles dépassent 5 cm de hauteur et que les mauvaises herbes à larges feuilles dépassent 15 cm de hauteur. Pendant le temps chaud et sec, appliquer le produit durant les heures où il fait frais afin d'éviter d'endommaoer la culture.

La pression des buses ne doit pas dépasser le 275 kPa (40 lb/pc) au risque d'endommager la culture.

L'Herbicide Lorox L peut-être appliquer après les traitements d'huile de carotte en respectant au moins un jour d'intervalle entre les traitements. L'huile de carotte peut-être appliquée après L'herbicide Lorox L en respectant une INTERVALLE DE DEUX SEMAINES. Un intervalle plus court risqué d'endommager la culture. NE PAS MÉLANGER EN RÉSERVOIR L'HERBICIDE LOROX L AVEC UNE HUILE HERBICIDE OU AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF.

Traitement combiné de préémergence et de postémergence :

Appliquer l'herbicide LOROX L en préémergence à raison de 1,25 L par hectare, puis faire une deuxième application à raison de 1,90 L par hectare maximum à au moins 2 semaines d'intervalle. Si cet intervalle n'est pas respecté, il peut en résulter des dommages pour la culture. NE PAS effectuer plus de deux applications et NE PAS appliquer plus que les doses recommandées.

Observer les restrictions indiquées ci-dessus concernant l'application du produit en préémergence et en postémergence dans les carottes.

NE PAS réensemencer d'aneth dans des champs traités avec l'herbicide LOROX L si l'ensemencement initial n'a pas produit une récolte sur pied. Ne pas appliquer le produit moins de 60 jours avant la récolte.

Se référer aux autres sections de cette étiquette pour plus de renseignements concernant l'application du produit et les précautions à suivre.

CULTURE INTENSIVE DE PEUPLIER À ROTATION COURTE DANS L'OUEST CANADIEN:

Faire un seul traitement de 4,5 L de l'herbicide LOROX L par hectare dans 225-450 L d'eau/ha. Appliquer seulement en pulvérisation dirigée sous les arbres et arbustes plantés depuis au moins un an, avant que les mauvaises herbes atteignent 10 cm de hauteur et avant l'éclosion des bourgeons au printemps.

Doses maximales d'application et scénarios pour les utilisations dont l'homologation est maintenue (carotte, panais, pomme de terre, asperge, brise-vent)

Site ou culture	te ou culture Dose maximale (kg p.a./ha) Calendrier d'application		Nombre d'applications par année	Intervalle entre les applications	
Pomme de terre	1,78	Prélevée	1	Sans objet	
Asperge	1,63	a. Prélevée seulement OU b. Postrécolte seulement	1	Sans objet	
Carotte	1,08	a. Prélevée seulement OU b. Postrécolte seulement	1	Sans objet	
	0,6 (prélevée) 1,08 (postlevée)	OU c. Prélevée et postlevée	1 (prélevée) et 1 (postlevée)	14 jours	
Panais	1,2	a. Prélevée seulement OU b. Postrécolte seulement	1	Sans objet	
	0,6 (prélevée) 0,9 (postlevée)	OU c. Prélevée et postlevée	1 (prélevée) et 1 (postlevée)	14 jours	
Brise-vent	2,16	Prélevée (stade dormant). Appliquer en pulvérisation dirigée sous les arbres âgés d'au moins 1 an, avant que les mauvaises herbes n'atteignent 10 cm de hauteur, et éviter tout contact avec les feuilles.	1	Sans objet	

Doses maximales d'application provisoires pour les utilisations faisant l'objet d'un abandon graduel prolongé (cerise de Virginie, aneth, coriandre, carvi, céleri, lupin blanc doux)

Site ou culture	Dose maximale (kg p.a./ha)	Calendrier d'application	Nombre d'applications par année	Intervalle entre les applications
Céleri	1,68	Postlevée	1	Sans objet
Aneth	1,20	a. Prélevée seulement OU b. Postlevée seulement	1	Sans objet
	0,6 (prélevée) 0,9 (postlevée)	c. Prélevée et postlevée	1 (prélevée) et 1 (postlevée)	14 jours
Coriandre et carvi	0,80	Postlevée	1	Sans objet
Lupin blanc doux	1,49	Prélevée	1	Sans objet
Cerise de Virginie (plants semés à l'automne)	1,70	Avant la levée des plantules	1	Sans objet

ÉLIMINATION:

- 1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression, Ajouter les rincures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3 Rendre le contenant inutilisable
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit d'exploitation de brevets de pays autres que le Canada.

md/mc Marques déposées/de commerce de Tessenderlo Kerley Inc.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

Tessenderlo Kerley Inc. 2910 N. 44th Street Suite 100 Phoenix, Arizona 85018 USA Phone: (602) 889-8397

> 2020-5274 2021-06-09